

COMMUNE DE SAINT-AUBIN

AUBE (10)



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

DE FONCTIONNEMENT

ANNEE 2025

Nom de l'association :

MODALITES DE TRANSMISSION

Les associations déclarées peuvent recevoir des subventions de l'État (pour les associations agréées), des régions, des départements et des communes et de leurs établissements publics (loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiant l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901).

**Les demandes de subventions communales doivent être retournées
AVANT LE 26 FÉVRIER 2025 – DÉLAI DE RIGUEUR**

Par mail à : secretariat@st-aubin.fr

Ou par courrier :

**A l'attention de Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Aubin
Place de la Mairie
10 400 SAINT-AUBIN**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS : SECRETARIAT@ST-AUBIN.FR

**Les dossiers de demande de subvention incomplets
ou transmis hors délai ne seront pas traités**

Je soussigné (e), Président (e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et sur les pièces jointes et m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle, et à mettre à disposition, sur demande de la Ville de SAINT-AUBIN toutes pièces justificatives d'utilisation de cette aide.

Fait àle

Signature (obligatoire) :

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

Afin de traiter au mieux votre demande de subvention de fonctionnement, merci de produire et de joindre à ce dossier

1. les informations administratives et financières du présent dossier dûment complétées et signées.
2. le procès-verbal de la dernière assemblée générale.
3. Un relevé d'identité bancaire ou postale (même si le compte est inchangé).
4. si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

Si cette demande est la première à notre intention, ou lors d'une modification des statuts de votre association

⇒ Fournir un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de votre association

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée (arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000) :

⇒ Fournir le compte rendu financier d'emploi de la subvention afin de rendre compte de son utilisation à notre collectivité.



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Situation juridique :

La situation juridique doit correspondre à celle de l'organisme qui sollicite la subvention. Si c'est une délégation ou une section locale, elle doit avoir la personnalité morale : dans le cas contraire, la demande doit être libellée au nom de l'association "mère", à moins d'établir une procuration.

PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Dénomination de l'association :

Association loi 1901

Section ou délégation locale

Section ou délégation départementale

Objet :

Adresse de son siège social :

N° de déclaration à la Sous-Préfecture :

Date de la constitution :

Parution au Journal Officiel :

Date de la dernière modification des statuts (joindre une copie des statuts modifiés) :

Reconnue d'utilité publique (RUP) ? :

oui non si oui, type RUP :

Agréée ou affiliée à une fédération ?

oui non si oui, autorité d'agrément :

Identification du représentant légal de l'association (président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

COMPOSITION DU BUREAU

Fonction au sein de l'organe directeur	Nom – Prénom	Adresse postale	Téléphone / Courriel	Lien avec la collectivité : E : Élu de la ville de Saint-Aubin adhérent à titre personnel A : Agent de la ville de Saint-Aubin adhérent à titre personnel
Président				
Vice-Président				
Secrétaire				
Secrétaire Adjoint				
Trésorier				
Trésorier Adjoint				

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et prénom	Adresse postale	Téléphone /Courriel	Lien avec la collectivité : E : Élu de la ville de Saint-Aubin adhérent à titre personnel A : Agent de la ville de Saint-Aubin adhérent à titre personnel

AIDES EN NATURE ACCORDÉES À L'ASSOCIATION PAR LA COLLECTIVITÉ

1. BIEN IMMOBILIER (LOCAUX, TERRAINS, SALLES, ...) APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ MIS À DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

oui non

Description :

Aide ponctuelle Aide permanente

2. BIEN MOBILIER (MATÉRIELS, VÉHICULES, ...) APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ MIS À DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

oui non

Description :

Aide ponctuelle Aide permanente

3. PERSONNEL COMMUNAL MIS À DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

oui non

Si oui ;

Nombre d'agents communaux mis à disposition :

Nombre d'heures / semaine :

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

EFFECTIFS

(à jour de la cotisation statutaire au 31/12 de l'année écoulée)

Nombre total d'adhérents :	
Dont habitant Saint-Aubin :	
Dont extérieur :	

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

SAINT-AUBINOIS	EXTÉRIEUR
Adulte :	Adulte :
Enfant :	Enfant :
Famille :	Famille :

NOMBRE DE BÉNÉVOLES

CHARGES DE PERSONNEL

Nombre total de salariés : Équivalent temps plein :

Les charges salariales représentent% des charges totales du budget de fonctionnement de l'organisme.

Les 3 principaux salaires :

Fonction/qualification	Type de contrat	Durée de travail hebdomadaire	Rémunération annuelle brute	Montant des aides
			€	€
			€	€
			€	€

IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE

TERRITOIRE IMPACTÉ

Saint-Aubin Bassin Nogentais Département Région National Autre (préciser)

IMPLICATION DE L'ASSOCIATION DANS LA VIE SAINT-AUBINOISE

Participation aux différentes manifestations organisées par la ville (préciser) :

-
-
-

MOBILISATION DES RESSOURCES

Autofinancement Sponsoring

Subventions émanant d'autres organismes (préciser) :

Organisme	Montant
	€
	€
	€
	€



INFORMATIONS FINANCIERES

BILAN FINANCIER 2024

	SOLDE DÉBUT	SOLDE FIN	DIFFÉRENCE
SOLDE BANCAIRE			
CAISSE			
PLACEMENT			
CHARGES À PAYER			
CHARGES PAYÉES D'AVANCE			
PRODUITS À RECEVOIR			
TOTAL			

LE PRÉSIDENT

LE TRÉSORIER

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

ACTIVITÉ/MANIFESTATION ENVISAGÉES (DESCRIPTION SUCCINCTE)	DATE PRÉVUE	LIEU	MONTANT ALLOUÉ POUR L'ÉVÈNEMENT

L'ASSOCIATION SOLLICITE UNE SUBVENTION DE € AU TITRE DE L'ANNÉE 2025